



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 46378

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les revendications des infirmiers anesthésistes. Depuis près de quinze ans, les infirmiers anesthésistes réclament une reconnaissance professionnelle qui prenne véritablement en compte la spécificité de leur formation et de leurs fonctions ainsi que la responsabilité qui y est attachée. Souhaitant obtenir l'ouverture de négociations prévoyant la mise en place d'une grille indiciaire spécifique, ces personnels, unis au sein du collectif national des infirmiers anesthésistes, sont en grève reconductible depuis le 2 mai. Il lui demande quelle mesure elle entend prendre afin de satisfaire les justes et légitimes revendications de cette profession.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat ont une place reconnue au sein de l'hôpital. En ce qui concerne les actes qui relèvent de leur compétence le décret relatif aux actes professionnels infirmiers et à l'exercice de la profession d'infirmier est actuellement en révision. Il répond à l'attente des infirmiers anesthésistes, reconnaissant et valorisant les actes qu'ils effectuent. En ce qui concerne leur statut, les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat dans la fonction publique hospitalière bénéficient d'une bonification d'ancienneté spécifique de trente-six mois, d'un déroulement de carrière plus rapide que pour les autres infirmiers et de quarante et un points de nouvelle bonification indiciaire pendant l'ensemble de leur carrière. Le protocole du 14 mars 2000 signé avec six organisations syndicales prévoit un programme de négociations relatives aux statuts des personnels de la fonction publique hospitalière dont la filière paramédicale. C'est dans le cadre de ce calendrier qui a été défini et récemment précisé avec les partenaires sociaux que sera revu et amélioré le statut des infirmiers anesthésistes pour traduire et reconnaître spécifiquement le travail accompli par ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46378

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2972

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5293